



**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
TRÈS HAUT DÉBIT
DE LA CHARENTE**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU
FONDS POUR LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE**

Fiche synthétique à destination des membres du CCFTHD

TERRITOIRE

Pop. : 366 776 habitants¹ (65 % en zone non conventionnée) *Densité* : 61,6 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'établissements actifs de 20 salariés et plus : 1 010² *Part de résidences secondaires* : 6 %³

Taux FSN : 53,6% *Plafond FSN* : 550 €

Lignes aDSL dégroupées : 81,8 % *Lignes aDSL inférieures à 4 Mbps* : 34,2 %

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

CCRANT : 7 octobre 2014 *Consultation ARCEP* : en cours

Conventions de déploiement sur le territoire : en cours de discussion

Déploiements FttH d'initiative privée : 16 communes (Orange, début en 2015), soit 35,4 % des logements

Déploiements FttO d'initiative privée : 51 communes (Orange), soit 84,8 % des établissements actifs de 20 salariés et plus

OBJECTIFS DE COUVERTURE À LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : le 20 décembre 2012 par le Conseil général de la Charente. Il convient de préciser que le SDTAN est en cours d'actualisation suite à la délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2015.

Couverture : 100 % de la population en FttH à l'horizon de 15-20 ans.

PROJET PHASE FSN – PÉRIODE DE 5 ANS 2015 – 2019

Coûts du projet : 76,7 millions d'euros hors taxes (M€ HT)

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte NRA	-	4,6 M€	2,1 M€	-	2016 - 2019
Collecte transitoire FttN	25 700	25,5 M€	7,83 M€	992 €	2015 - 2019
FttH*	26 862	30,9 M€	10,83 M€	1 152 €	2017 – 2019
FttH raccordements	10 745	4,3 M€	0,86 M€	400 €	2017 - 2025
Transport anticipé de la BLOM		5,3 M€	2,40 M€		2015 - 2019
Raccordements sites prioritaires	~357**	1,5 M€	0,36 M€		2015 - 2019
Inclusion numérique	3 000	1,2 M€	0,45 M€	400 €	2016 – 2019
Etudes		0,6 M€	0,2 M€		2015 - 2019
coût total : 73,9 M€ (dont 25,02 M€ FSN + 3,75 M€ 15 % bonus lié au regroupement de 3 départements)					
* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD					
** : environ 300 entreprises et 57 établissements publics					
En complément du projet qui fait l'objet de la demande de subvention auprès de l'Etat, le département prévoit un investissement de 2,8 M€ pour des opérations de montée en débit sur radio.					

¹ Source : INSEE - Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2015 (mise à jour en décembre 2014)

² Etablissements actifs au 31/12/2012 – Source : INSEE Caractéristiques des entreprises et des établissements

³ Source : INSEE – Logements 2012 (mis en ligne le 25/06/2015)

Notes sur les déploiements :

Par rapport au SDTAN, la majorité départementale a souhaité revoir à la hausse son ambition pour l'aménagement numérique très haut débit de la Charente. Cette nouvelle ambition et les échanges avec les EPCI ont conduit à ajuster le projet pour les 5 prochaines années. Ce dernier présente désormais les caractéristiques suivantes :

- la desserte fibre optique jusqu'au domicile de l'abonné (FttH) avec environ 26 900 prises optiques en ciblant de façon prioritaire la commune la plus peuplée de chaque EPCI ainsi que les communes les plus mal desservies en haut débit (après montée en débit) et limitrophes à la commune centre des EPCI dans une logique d'équilibre territorial et de constitution de plaques géographiques FttH. Cette intervention s'effectue en parfaite complémentarité avec les investissements privés FttH ;
- la desserte fibre optique jusqu'aux entreprises ou aux établissements publics prioritaires en ciblant de façon préférentielle les établissements situés en dehors des zones concernées par les déploiements de la boucle locale mutualisée en première phase, dans une logique de transport anticipé de la future boucle locale optique mutualisée ;
- une montée en débit filaire (FttN) ciblant les zones les plus mal couvertes et les sous-répartiteurs d'au moins 50 lignes (à 4 exceptions près). Ce programme de montée en débit a déjà été initié, sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG), sur le territoire des communautés de communes de Braconnie-Charente, Vallée de l'échelle et Charente Boëme-Charraud. Ce sera ainsi au total 167 sous-répartiteurs regroupant plus de 25 700 lignes qui seront concernés ;
- la réalisation de liens de collecte en fibre optique pour les NRA non opticalisés par l'opérateur historique ;
- le recours aux technologies alternatives hertziennes et/ou satellitaires, pour préserver l'équité territoriale en assurant un service amélioré aux territoires qui ne seraient pas concernés par le déploiement immédiat de la fibre optique ou de la montée en débit filaire tout en assurant une continuité de service pour les abonnés bénéficiant actuellement des offres internet radio.

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Département de la Charente

Maître d'ouvrage (si différent) :

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG) avec toute l'implication requise du Département pour l'accompagner.

Le Conseil syndical du SDEG doit délibérer d'ici la fin de l'année sur la maîtrise d'ouvrage de la première phase du programme départemental très haut débit. Les prochains mois permettront de modifier les statuts du SDEG et de définir par conventionnement les modalités du partenariat.

Dans cette perspective, le Département va transférer la compétence L 1425-1 au SDEG mais gardera la compétence L 1425-2 du code général des collectivités territoriales.

Montage juridique :

Le modèle envisagé est le suivant :

- Pour le volet FttH : modèle affermo-concessif ;
- Pour le volet FttN : établissement des infrastructures dans le cadre de marché de travaux puis exploitation dans le cadre de marché de service puis par le fermier FttH lorsqu'il sera retenu.

Le Département de la Charente et le SDEG restent attentifs aux initiatives régionales en matière de mutualisation de l'exploitation des réseaux d'initiative publique (RIP) et n'excluent pas d'intégrer le futur dispositif régional proposé par la Région Aquitaine (Société Publique Locale Très Haut Débit). Des rencontres sont notamment programmées d'ici la fin de l'année 2015 afin de mesurer les avantages et les inconvénients d'être actionnaires de la SPL.

Plan de financement :

	Département et EPCI	Région et Europe (dont FEDER)	Etat (dont FSN)	Prime Etat (regroupement 3 départements)
Montant	31,1 M€	16,9 M€	25,0 M€	3,8 M€
%	40,5%	22,0%	32,6%	4,9%

Rq : 3,5 millions d'euros (2,5 millions d'euros FEDER et 1 million d'euros FEADER au titre de la programmation 2007-2013) sont d'ores et déjà réservés pour la montée en débit des communautés de communes de Braconne-Charente, Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée de l'Echelle (maîtrise d'ouvrage SDEG).

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

Volet FttN :

- 1ère phase :
 - o Sélection du titulaire du marché de travaux : novembre 2014 (1^{er} bon de commande passé en février 2015)
 - o Marché d'exploitation : lancement du marché en T2 2015 pour une sélection du titulaire en T3 2015
- Phase ultérieures : lancement des marchés en 2016

Volet FttH :

- Publication du DCE : T2 2016
- Sélection du titulaire T1 2017

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

Couverture des zones d'ombre aDSL :

Afin de compléter la couverture haut débit du département, le Conseil Général a procédé à un appel d'offres de service visant la couverture des zones d'ombres aDSL. Ce marché a été attribué en mars 2009 à la société Alsatis qui a déployé un réseau hertzien WiFi / WiMax sur environ 390 points hauts.

Le réseau hertzien est achevé depuis 2011 et couvre avec l'appoint ponctuel de liaisons satellitaires les secteurs non éligibles à l'aDSL (zones blanches) et la très grande majorité (90 %) des habitations ne bénéficiant pas de plus de 2 Mbits/s en aDSL (zones grises). Le projet abouti et mis en œuvre concerne ainsi 340 communes sur les 404 que compte la Charente avec une infrastructure radio qui permet d'avoir des débits pouvant aller jusqu'à 4 Mbits/s.

Au 1^{er} septembre 2015, il y avait plus de 1 650 abonnés connectés sur l'infrastructure mise en place par Alsatis. Le marché actuel arrive à échéance en décembre 2015 et intègre un engagement de la part d'Alsatis à maintenir le service a minima jusqu'à la fin de l'année 2016.

Expérimentation de montée en débit radio :

Une expérimentation de la voie de la montée en débit radio a été mise en place en 2013 dans le bassin Cognçais à partir de l'infrastructure hertzienne constituée par Alsatis.

Cette expérimentation a visé à augmenter le débit radio de 2 à 20 Mbits/s et d'offrir des services complémentaires aux entreprises et aux particuliers avec un catalogue tarifaire attractif, pour mesurer l'appétence des usagers. La zone de couverture concerne au minimum 57 entreprises et 1070 foyers résidentiels éligibles à 20 Mbits/s. En 2015, près de deux ans après la mise en service du réseau, la pénétration commerciale des services internet reste faible puisque 84 clients (dont 6 entreprises) ont souscrit un abonnement.

Si la qualité technique et la fiabilité des offres souscrites dans le cadre de l'expérimentation ne peuvent être remises en cause, cette expérience permet aussi de confirmer le caractère concurrentiel des offres déjà existantes proposées par les opérateurs qui freinent l'adhésion des particuliers au réseau mis en place. Ainsi et notamment pour les offres grand public, un constat s'impose : la plupart des souscriptions sont localisées dans des communes ayant une mauvaise couverture internet haut débit aDSL et il est très compliqué d'envisager une migration des abonnements vers une technologie radio dès lors que le débit constaté sur le terrain pour l'aDSL est supérieur à 3 Mbits/s (débit crête descendant).

RIP Grand Angoulême :

Le Grand Angoulême a choisi de se doter d'une infrastructure neutre, ouverte à la concurrence de façon transparente. Ainsi, suite à une procédure de Délégation de Service Public (concession de 20 ans), la construction et l'exploitation technique et commerciale d'un réseau d'initiative publique (RIP) THD sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a été confiée aux sociétés Covage et Sogetrel par décision du conseil communautaire du 24 novembre 2006.

A ce titre, une société ad-hoc : Solstice Grand Angoulême, filiale à 75 % de COVAGE et à 25 % de la Caisse des Dépôts et Consignations a été créée. Le réseau déployé sur le Grand Angoulême présente les principales caractéristiques suivantes :

- Une infrastructure en fibre optique de 139 km ;
- Investissement initial de 12,7 M€, subventionné à 35 % ;
- Services d'accès fibre pour les entreprises essentiellement.

Par l'intermédiaire de ce réseau, opérationnel depuis juin 2008, 80 % des entreprises de l'agglomération sont raccordables en fibre optique, et 18 ZAE disposent d'une offre THD (programme THD Zone). Par ailleurs, grâce à ce RIP, 1 100 logements sociaux disposent d'une offre fibre optique et peuvent bénéficier de services :

- triple Play très haut débit ;
- non marchands d'efficacité énergétique ;
- de télédistribution numérique.

Exploitation pluri-départementale

Une Société Publique Locale Aquitaine Très Haut Débit a été créée par la Région Aquitaine et les Syndicats mixtes Périgord Numérique, d'Équipement des Communes des Landes et Lot-et-Garonne Numérique. Elle a en charge l'exploitation et la commercialisation de leurs réseaux et, a lancé, au cours de l'été 2015, un dialogue compétitif pour choisir un prestataire sous-traitant pour l'exploitation des réseaux de communications électroniques de ces actionnaires.

Les actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) ont convenu de permettre à tous les territoires de la nouvelle Région (Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes), s'ils le souhaitent, de devenir à terme actionnaires de la SPL.

Cette proposition se traduit par l'ajout dans le cahier des charges du marché pour le choix du prestataire sous-traitant de la SPL de 7 tranches conditionnelles géographiques :

- tranche ferme : Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne ;

- tranches conditionnelles : Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Limousin, Charente, Vienne, Deux Sèvres, Charente-Maritime.

Le Département de la Charente et le SDEG sont attentifs aux initiatives régionales en matière de mutualisation de l'exploitation des RIP et n'excluent pas d'intégrer le futur dispositif régional proposé par la Région Aquitaine. Des rencontres sont notamment programmées d'ici la fin de l'année 2015 afin de mesurer les avantages et les inconvénients d'être actionnaires de la SPL.

Assujettissement à la TVA de la première phase du programme départemental très haut débit

Le porteur du projet attire l'attention du comité de concertation sur la problématique spécifique de la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les investissements à venir évalués à plus de 75 millions d'euros hors taxes.

Il entend obtenir, notamment s'agissant de la montée en débit filaire, des garanties sur ce point qui conditionneront le périmètre définitif de la première phase du programme départemental très haut débit.